

L'Édito

Annoncé par Mme la première Ministre Elisabeth BORNE le 27 août 2022, le Fonds vert est un dispositif d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Ce fonds s'adresse aux collectivités territoriales et leurs groupements. Il traduit les ambitions et les priorités des territoires et de l'État en matière de transition écologique.

Il a vocation à amplifier et accélérer la programmation des projets et opérations prévues dans les territoires par les porteurs de projets autour de 4 axes majeurs : la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration du cadre de vie et l'ingénierie.

Le département du Jura s'est doté d'une organisation qui lui permet de coordonner tous les services concernés par ces thématiques afin d'offrir un accompagnement technique et financier aux collectivités territoriales.

Un appui sur des outils simples sur les sites de [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) et aides-territoires.beta.gouv.fr vous permettent d'accéder rapidement aux informations relatives aux thématiques de vos projets, des courts films ont été produits pour expliciter le contenu des mesures du fonds vert en Bourgogne Franche-Comté : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Actualites/Le-Fonds-vert-en-Bourgogne-Franche-Comte>

Les services de l'État sont mobilisés pour vous accompagner dans vos projets.

Cette deuxième lettre d'information de l'ANCT vous propose également des exemples d'accompagnement réalisés par les partenaires de l'ANCT locale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce numéro.

Le Préfet du Jura,
Délégué territorial de l'ANCT,
Serge CASTEL

À LA UNE

FONDS VERT : QUEL TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

Dans le Jura, le fonds vert va venir dès 2023 compléter les financements de l'État pour des projets publics variés qui ont tous en commun, d'une manière ou d'une autre, de concourir à la transition écologique.

Pour renforcer la performance environnementale des collectivités, il prévoit ainsi de soutenir les rénovations énergétiques de bâtiments publics les plus ambitieuses (au moins 40 % d'économies d'énergie).

Concernant les ordures ménagères, il subventionnera les SICTOM pour leurs actions en faveur du tri à la source des biodéchets, dont la réglementation impose une généralisation d'ici fin 2023.

Au sujet de l'éclairage public, il accompagnera le renouvellement des équipements de plus de 25 ans en visant à la fois une plus grande sobriété énergétique et la protection de la faune nocturne (pas de leds bleutées).

Le fonds vert contribuera par ailleurs à l'adaptation au changement climatique. Il abondera de 10 à 20 % les aides destinées aux programmes d'actions de prévention des inondations et à la maintenance des digues (Ain et affluents).

Face aux incendies de forêts, c'est une grande diversité d'aménagements qu'il viendra financer : accès et manœuvre des engins de secours, poteaux incendie, zones coupe-feu, systèmes de détection... En milieu urbain, il apportera une participation à la création et la restauration des îlots de fraîcheurs que sont les parcs et jardins publics, les alignements d'arbres ou les façades et toitures végétalisées.



Enfin, le fonds vert favorisera l'amélioration du cadre de vie en pérennisant le fonds friches, qu'il s'agisse de réhabiliter d'anciens sites industriels ou des îlots de centre-ville dégradés à requalifier, et en concourant au développement d'aires de covoiturage signalées et équipées. Dernière mesure et non des moindres pour un département tel que le Jura, le fonds vert soutiendra les projets de création de sites en faveur des espèces menacées et des insectes pollinisateurs, de rétablissement de continuités écologiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

- Les liens de candidature Démarches-Simplifiées propres à chaque mesure du fonds vert sont lancés. Retrouvez-les sur chaque fiche Aides-territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

- Aides-territoires organise des webinaires dédiés à chaque mesure durant les mois de février et mars 2023, Aides-territoires et les référents métiers du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires décryptent chaque mesure et répondent aux questions des collectivités. Retrouvez le programme ici :

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=%C3%89v%C3%A9nements&mtm_campaign=nl_fev23&mtm_kwd=FV_webinaires

- Les aides en ingénierie du CEREMA et de la Banque des Territoires sont sur Aides-territoire :

https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert-ingenierie/?mtm_campaign=nl_fev23&mtm_kwd=FV_ingenierie

LES ACTUS

LE CAUE ACCOMPAGNE LES ÉLUS D'AUTHUME DANS LEUR PROJET D'ÉCO-QUARTIER

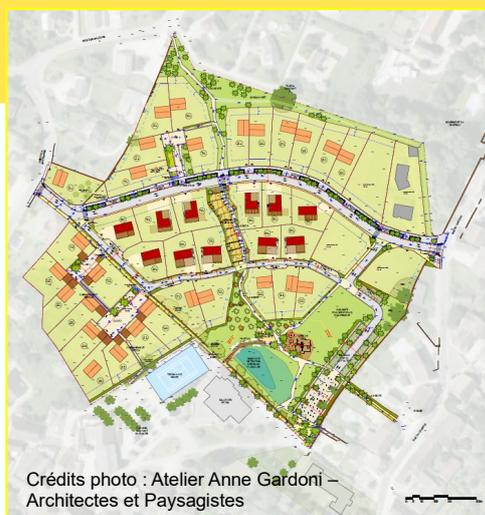


Dès 2009, la commune d'Authume a candidaté et été retenue lors du premier Appel à Projets Urbanisme Durable dans le Jura, action initiée par le CAUE, soutenue par le Conseil Départemental. C'est dans ce cadre que le CAUE a accompagné sur la durée les élus dans ce projet d'écoquartier, idéalement situé en cœur de village, à proximité immédiate de l'école, des commerces et services à la population.

La phase de sensibilisation et d'exploration préliminaire du champ des possibles s'est construite autour des 3 axes que les élus souhaitaient mettre en avant : équité sociale, prudence environnementale, efficacité économique. Un maître d'œuvre a alors été sélectionné (Atelier Anne Gardoni, architectes et paysagistes à Lyon) pour concevoir et réaliser la structure du quartier, qui articule secteurs bâtis à la densité raisonnée et vastes espaces publics au reste du village par un maillage diversifié de chemins piétons, rues et ruelles.

Depuis fin 2018, le CAUE conseille - conjointement avec le 1^{er} adjoint M. Vuitton - chaque futur habitant dans l'établissement de son projet, dans le cadre d'une Convention de Partenariat avec la commune qui autorise une grande souplesse adaptée au rythme et aux besoins de tous les particuliers, en amont de la maîtrise d'œuvre.

Un dispositif d'accompagnement équivalent est également développé au bénéfice des futurs habitants de l'écoquartier de Lavans-les-St-Claude.



Crédits photo : Atelier Anne Gardoni - Architectes et Paysagistes

« De par sa situation, ce quartier a un enjeu majeur dans la vie de la commune et de son développement. Le CAUE nous a permis au travers de ses premières esquisses, d'imaginer le quartier, sa conception et ses fonctions. Les architectes du CAUE avec leur approche pluridisciplinaire, leur écoute active, leur compréhension des enjeux et des besoins exprimés, nous ont permis de réaliser un cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre. Le CAUE nous accompagne toujours aujourd'hui pour conseiller et donner son avis sur chaque permis de construire du quartier pour permettre de conserver l'esprit et les orientations initiales du projet. »

Grégory Soldavini, Maire d'Authume

Crédits photo : CAUE 39



RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Règlement Général sur la Protection des Données, encadre le traitement des données personnelles. Il concerne tous les organismes, qu'ils soient privés ou publics. La notion de « données personnelles » est une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Cette notion est donc très large. Les collectivités doivent s'assurer que leurs fichiers et services soient conformes au RGPD et de façon continue.

Au quotidien, chaque organisme doit pouvoir répondre aux principes posés par le RGPD pour le traitement des données personnelles à savoir : le principe de finalité (les données sont collectées dans un but déterminé et légitime), le principe de pertinence (seules les données strictement nécessaires doivent être collectées), le principe d'une conservation limitée (les données sont collectées pour le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif), le principe de sécurité et de confidentialité et le respect des droits des personnes sur leurs données (droit de retrait, d'opposition, d'accès et de rectification ...).

En cas de manquement au règlement, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) peut prononcer des sanctions pénales et pécuniaires à l'égard des responsables de traitement ne respectant pas les textes.

Le RGPD impose à toutes les structures publiques de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Le SIDEC du Jura offre la possibilité à ses collectivités adhérentes de le désigner afin de piloter les démarches de mise en conformité.

Pour toute information, vous pouvez contacter le DPD du SIDEC à l'adresse : dpd_sidec@sidec-jura.fr

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Direction
départementale
des territoires



Le réseau départemental des acteurs de la transition énergétique fête ses 1 an, l'occasion de revenir sur les événements marquants de l'année 2022.

L'année 2022 en quelques chiffres :

- 1 plateforme d'échanges en ligne ;
- 4 demi-journées en présentiel ;
- 1 webinaire et 1 formation ;
- 25 intervenants ;
- 100 participants.

Les sujets traités :

- Rénovation énergétique globale du patrimoine bâti public ;
- Utilisation de matériaux biosourcés et locaux ;
- Installation de production d'énergies renouvelables thermiques ;
- Production d'électricité d'origine renouvelable.

« Le changement climatique et la sobriété énergétique sont au cœur des politiques publiques. L'objectif du réseau est d'apporter des exemples d'actions concrètes et duplicables en matière de transition énergétique. Les réalisations présentées aux membres du réseau en 2022 sont exemplaires en termes de performance énergétique, d'utilisation de matériaux biosourcés et locaux et de production d'énergies renouvelables. »

• RÉHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS DE MIGNOVILLARD (2017-2018) : BILAN APRÈS 3 ANS DE FONCTIONNEMENT :



LE + DU PROJET

L'opération a permis de diviser par deux les consommations énergétiques au m² (chauffage et eau chaude sanitaire), ainsi que la facture correspondante pour une surface augmentée de 40 %.

• CENTRE DE VACANCES LE DUCHET A NANCHEZ (2021-2023) : RÉNOVATION GLOBALE ET EXTENSION :

LE + DU PROJET

- La rénovation du centre s'inscrit dans une démarche de performance élevée (niveau BBC) avec l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux, inscrit dans le programme EFFILOGIS porté par la Région BFC ;
- Le centre est raccordé au réseau de chaleur communal alimenté avec de la plaquette forestière du territoire et la production d'ECS sera assurée à hauteur de 40 % par une installation de capteurs thermiques ;
- L'installation photovoltaïque en toiture d'une puissance de 18 kWc permettra la production de 16 000 kWh auto consommés par le Centre.



Le déploiement d'un schéma intercommunal de développement économique sur la Communauté des Communes Arbois-Poligny-Salins-Les-Bains Cœur du Jura

La communauté de communes Arbois-Poligny-Salins-les-Bains est encouragée par le biais d'un schéma intercommunal de développement économique à hiérarchiser ses zones d'activités pour prioriser le développement vers les secteurs les plus stratégiques dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce schéma a pour ambition de définir les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement économique et commercial et établir un plan d'action pour le temps de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en lien avec les politiques de revitalisation des trois bourgs-centres.

L'accompagnement de la CCI dans cette stratégie est apparue logique. Sa connaissance fine de l'écosystème économique jurassien et la réalisation de nombreuses études thématiques et/ou prospective permet à la CCI de se positionner comme conseil des collectivités territoriales dans le déploiement opérationnel de leur projet de territoire sur diverses thématiques : emploi, entreprises, foncier, mobilité, etc.). La CCI est amenée à intervenir pour garantir des conditions favorables aux développement des entreprises et au renforcement de l'attractivité des territoires avec la prise en compte du développement durable et de la sobriété foncière devenues des réflexes pour les décideurs publics.

La CCI du Jura en tant qu'opérateurs de l'action économique de proximité met son expertise au service des collectivités territoriales et notamment les intercommunalités, dans une démarche d'ingénierie du territoire.

FOCUS SUR L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES (ZAE)

La loi **Climat et Résilience**, adoptée le 22 août 2021, planifie le passage de l'objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles à celui de lutte contre l'artificialisation. Pour atteindre le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** la loi définit une série d'objectifs/outils dont l'inventaire des **Zones d'Activités Economiques** (Article 220). Cet inventaire est rendu **obligatoire** pour les EPCI : toutes les ZAE du territoire de l'intercommunalité sont recensées, y compris celles hors du champ de compétence de l'EPCI. L'inventaire doit être réalisé dans des délais resserrés : 1 an pour engager, 2 ans pour finaliser (arrêt de l'inventaire en septembre 2023). En résumé, il s'agit d'utiliser les données foncières et fiscales à disposition des collectivités pour :

- recenser les propriétaires et les occupants de chaque ZAE ;
- identifier les Unités Foncières vacantes dans chaque ZAE ;
- établir le taux de vacance de chaque ZAE.

Dans ce cadre, la **CCI du Jura peut accompagner l'EPCI** dans l'élaboration de son inventaire : récupération des fichiers de données auprès de l'EPCI, traitement de données et vérification via un travail de terrain.

POUR ALLER PLUS LOIN

ANCT ET CYBERMALVEILLANCE

Lors d'une enquête menée fin 2021 dans le cadre du plan France Relance auprès des collectivités de moins de 3500 habitants (qui représente 91 % des communes en France), celles-ci ont exprimé plusieurs freins en matière de cybersécurité.

L'ANCT s'est associée à la Gendarmerie Nationale et Cybermalveillance pour organiser un webinaire d'information et de solutions pour les collectivités locales :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/face-la-cybermalveillance-il-faut-une-veritable-resilience-cyber-des-territoires-774>

Pour plus d'informations :

- <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>
- <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/liste-des-ressources-mises-a-disposition>

ÉTUDE CEREMA : TERRITOIRES RÉSILIENTS

Depuis 2020, la France connaît une succession de crises majeures : alors que le changement climatique monte en intensité (records de chaleurs, feux de forêt, sécheresses historiques...). Comment concrétiser la résilience de votre territoire ? L'étude du CEREMA vous apporte des pistes de réflexions sur cette thématique :

Pour plus d'information voir l'étude du CEREMA :

<https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/territoires-resilients/>

PLATEFORME « CLIMADIAG COMMUNE »

Dévoilée lors du Salon des maires et des collectivités locales 2022, la plateforme « climadiag commune » est un service innovant qui rend compréhensibles les données climatiques à l'échelle d'un territoire.

Plus d'informations ici :

<https://meteofrance.fr/actualite/actualite-de-meteo-france/climadiag-commune-diagnostiquez-les-enjeux-climatiques-de-votre-collectivite>

SERVICE DOTATIONS LOCALES

Ce service a pour objectif de vous aider et d'améliorer votre connaissance sur les dotations de votre collectivité afin de vous permettre d'anticiper et de construire sereinement votre budget local.

Pour plus d'informations :

<https://dotations.incubateur.anct.gouv.fr/>

ÉTUDE CEREMA : SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

En France, entre 2011 et 2021, 243 000 hectares sont passés d'un usage naturel, agricole ou forestier, à un usage urbanisé, principalement pour l'habitat (67 %) et l'activité économique (25 %).

Pour plus d'information voir l'étude du CEREMA :

<https://publications.cerema.fr/webdcdc/les-essentiels/sobriete-fonciere/>